



Fonds de Reconstruction d'Haïti

Fonds pour le redressement, la reconstruction et le développement d'Haïti



RESUME DU PROJET

BUT DU PROJET

L'objectif du projet est d'aider les résidents des régions les plus touchées dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince à retourner à leurs communautés dans des conditions sûres et à commencer à réparer et/ou reconstruire leurs maisons permanents et leurs moyens d'existence en améliorant les quartiers. 50.000 personnes (10.000 ménages) devraient bénéficier de réparations de maisons ou la reconstruction de nouveaux logements et 210.000 personnes devraient bénéficier grâce à des activités d'amélioration de la communauté.

Le projet est en ligne avec le Plan d'Action pour la Reconstruction et le Développement d'Haïti, en particulier la section 4.3.1 sur le logement pour la population et avec le cadre pour le retour au voisinage et reconstruction de logement approuvé par le Gouvernement d'Haïti et la CIRH en Octobre 2010.

Résultats thématiques cibles	%
Refondation Sociale	87
Refondation Territoriale	13

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom: *Projet de Reconstruction de Logements dans des communautés de Port-au-Prince*

Montant: US\$65 Million

Sources: HRF (US\$65 M)

Date d'approbation: 15 décembre, 2010

Secteur: Logement, Eau et l'assainissement, Infrastructure

Entité partenaire: Banque Mondiale

Agence d'exécution: Ministère de l'économie et des Finances, Ministère des Affaires Sociales

DESCRIPTION

Objectif du projet: Permettre le retour des personnes déplacées à leurs collectivités en investissant dans des programmes d'amélioration urbaine dans les communautés fortement endommagées à Port-au-Prince et en soutenant la reconstruction des maisons et l'infrastructure dans ces collectivités.

Les activités du projet comprennent:

- Enlèvement de débris de construction des espaces publics et privés;
- Des subventions pour la réparation (i) des maisons évaluées comme structurellement solides (maisons jaunes) et (ii) la reconstruction in-situ de maisons détruites ou endommagées au-delà de la réparation (maisons rouges);
- L'investissement dans l'infrastructure communautaire de services essentiels tels que routes, trottoirs, systèmes d'approvisionnement d'eau, gestion des déchets, le drainage, des installations sanitaires et des facilités communautaires;
- Services consultatifs pour aider les communautés et les autorités gouvernementales à (i) une gestion efficace de l'enlèvement des débris et la réparation et reconstruction de logements, (ii) se conformer à des normes sismique et d'autres normes de sécurité des désastres naturels et (iii) entreprendre des études à l'appui de la préparation à moyen et à long terme du développement urbain et des stratégies de logement.

Les activités seront premièrement cibles aux quartiers avec un organisme communautaire solide en place et fonctionnant.